



### N° 30 - Octobre 2018 - UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS



Chers adhérents, chers amis,

**«Désinstitutionnalisation,  
projet de vie,  
plateforme de service,  
mainstreaming,  
plan d'accompagnement global,  
inclusion...»**

Le secteur médico-social est en pleine révolution, et cette transition, «qui s'opère un peu à marche forcée», s'accompagne d'un arsenal de mots et de concepts nouveaux qu'il est nécessaire de décrypter.

Mon envie de vous présenter toujours les nouvelles avancées dans notre secteur reste intacte. Il est essentiel de rester informés pour que nos proches puissent profiter de tout ce qui va dans le sens d'une amélioration de leur parcours.

En ce début d'automne, à l'occasion de notre réunion annuelle qui a eu lieu le 29 septembre à SALIES DE BEARN, l'équipe d'Unafam 64 a donc choisi de porter un éclairage sur les conséquences de la **RAPT, Réponse Accompagnée pour Tous** ». Le droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un plan d'accompagnement global (PAG) est inscrit dans la loi.

Ce passage d'une logique de filière et de places à une logique de parcours individualisé et innovant impose des modifications organisationnelles aux professionnels du secteur, en termes de méthodologie, de postures, de management... Il faut prendre en compte le projet de vie de la personne en situation de handicap, ses besoins et attentes pour élaborer des réponses pertinentes.

Les décisions d'orientation devraient être mieux suivies et régulièrement réévaluées.

***Il n'y a pas de chemin vers l'autonomie sans orientation et aide appropriée à chaque individu.***

Nos intervenants nous ont bien aidé à démêler les fils de cette réforme :

**Mme Roselyne Touroude**, Vice Présidente de l'Unafam, en charge de la problématique handicap, participe au projet en tant que membre du comité de liaison "réponse accompagnée" car les travaux continuent. Elle a insisté sur le fait que cette démarche est un véritable enjeu pour les personnes handicapées psychiques et développé en quoi cela peut améliorer la prise en compte de leurs besoins et apporter une réponse à ces besoins.

**M. Dominique Lagrange**, directeur de la MDPH Pyrénées Atlantiques, nous a expliqué comment, pour répondre à cet objectif, la MDPH est amenée à faire évoluer ses pratiques d'évaluation avec des équipes pluridisciplinaires et un nouveau système d'information.

Enfin nous avons également souhaité parler d'une nouvelle loi concernant l'emploi accompagné et l'application de son décret : **Mme Marie-Christine Arexis**, coordinatrice du service Emploi Accompagné 64 et **Mme Céline Detcheverry**, conseillère emploi, sont venues parler de ce nouveau dispositif d'appui mis en place pour les personnes en situation de handicap, destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Nous les remercions infiniment de leur participation ; leurs propos sont résumés pages 2 et 3.

***Notre principal souci reste de rejoindre le désir d'autonomie de nos proches.***

Gardons espoir au milieu des difficultés, c'est ce que je vous souhaite en ce début d'automne.

La réforme est en route !

Très amicalement,  
**Dominique Letamendia**  
*Présidente déléguée*

**UNAFAM 64 -**

Adresse e-mail : [64@unafam.org](mailto:64@unafam.org) - Téléphone : 05 40 39 59 07

Sites Web : [www.unafam.org](http://www.unafam.org) — [unafam.64](http://unafam.64)

## UNE REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)



**Roselyne Touroude** participe à la démarche en tant que membre du comité de liaison "réponse accompagnée", qui a été piloté par Madame Desaulle jusqu'à son départ en retraite cette année, et qui est désormais piloté par Marina Drobi (Comité interministériel du handicap).

"La nécessité de co-construire des réponses aux besoins des personnes handicapées psychiques est une impérieuse nécessité, il faut absolument que « notre public » soit pris en compte dans le déploiement de cette démarche : l'UNAFAM a un rôle à jouer.

La démarche « une réponse accompagnée pour tous » est généralisée sur l'ensemble du territoire national. Elle a pour ambition d'aboutir à une évolution de l'organisation des réponses apportées aux personnes handicapées, à celles et ceux qui sont sans solution, dans leurs familles, maintenues en hospitalisation, voire dans un établissement médico-social avec un accompagnement inadéquat, ou encore à la rue.

*Elle est organisée autour de 4 axes complémentaires:*

- la mise en place du dispositif d'orientation permanent porté par la MDPH
- le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous
- la création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
- l'accompagnement du changement des pratiques professionnelles.

*La mise en œuvre de cette démarche implique un changement profond des pratiques pour l'ensemble des acteurs du handicap."*

### RAPT ET LES PERSONNES HANDICAPEES PSYCHIQUES

Les maladies psychiques chroniques engendrent des situations de handicap complexe, des cas critiques. De nombreuses personnes sont « sans solution », donc concernées par le déploiement de RAPT, par l'élaboration de plans d'accompagnement globaux (PAG).

D'où le développement d'une palette de réponses dites inclusives dans le cadre de la transformation de l'offre d'accompagnement. L'idée de base étant que, en réunissant les expertises et en se coordonnant mieux, il est possible de trouver des solutions territoriales.

#### **La famille n'est pas la solution**

Il faut des relais pour l'accompagnement, penser en termes de « parcours de vie » afin que la personne en souffrance psychique puisse **acquérir le maximum d'autonomie possible**.

### LES OBJECTIFS

Améliorer la prise en compte et l'évaluation des besoins des personnes

Développer des réponses globales, accompagnées, en milieu ordinaire de vie, articulées avec les aides spécifiques.

Mieux articuler soignant/social/cure et care.

Ne pas oublier le lien entre Réponse accompagnée et Projet Territorial de Santé Mentale.

C'est un levier pour favoriser le travail de réseau, le changement de pratiques professionnelles, l'échange de pratiques.

### LA PRIORITE EN MATIERE DE SANTE MENTALE

est de répondre à un objectif de rétablissement pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique, impliquant, au-delà de la stabilisation de leurs troubles, la promotion de leurs capacités et leur accès à une vie active et sociale choisie.

*Tous les détails de cette réforme sont sur notre site :  
[www.unafam.org/-64](http://www.unafam.org/-64)*

## MISSION DE LA M.D.P.H



*Dominique lagrange est Directeur de la Maison Départementale des Pyrénées Atlantiques :*

C'est la MDPH qui se voit confier le dispositif d'orientation permanent, et qui doit donc organiser avec une équipe dédiée pluridisciplinaire le cadre de cet accompagnement pour gérer les situations critiques, complexes ou de rupture.

### ***A QUI S'ADRESSE LA REPONSE ACCOMPAGNEE ?***

A une personne en situation de handicap qui, bien qu'ayant une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), n'a aucune prise en charge dans un établissement ou service médico-social, ou est en risque de rupture.

### ***QUEL ACCOMPAGNEMENT EST MIS EN PLACE ?***

Une équipe dédiée est créée au sein de la MDPH. La personne handicapée et sa famille sont reçues lors d'un entretien avec un professionnel pour prendre connaissance de leurs attentes, apprécier leurs besoins d'accompagnement et les alternatives possibles à leur orientation cible. L'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global peut être envisagé.

### ***QU'EST-CE QU'UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (PAG) ET COMMENT EST-IL ELABORE ?***

Le PAG est l'aboutissement d'une démarche collective pilotée par la MDPH, associant la personne en situation de handicap et/ou son représentant légal, ainsi que l'ensemble des professionnels ou institutions pouvant contribuer à la recherche d'une solution alternative. Un professionnel de la MDPH est désigné comme référent du PAG. Il s'appuie sur l'engagement de tous pour sa construction et sa mise en œuvre. Un coordinateur de parcours est choisi parmi les organismes contribuant à l'accompagnement. Il est chargé d'alerter la MDPH en cas de difficultés. Le PAG prend fin lors de la concrétisation de l'orientation cible.

### ***AMELIORATION CONTINUE DE LA MDPH, rendue nécessaire par la réforme :***

- Travaux d'harmonisation des pratiques
- Modernisation du site informatique
- Refonte du formulaire de demande (sera disponible au printemps dans notre département)

### ***CONSEIL IMPORTANT AUX FAMILLES :***

Il est souhaitable de se faire aider pour bien remplir ce formulaire et détailler les besoins de la personne concernée, dans les domaines à la fois social, professionnel ou scolaire. La MDPH et les membres des commissions ont besoin d'informations précises et claires pour se prononcer sur la meilleure orientation possible. Précisons qu'il y aura un paragraphe réservé aux familles qui pourront donner leur témoignage.

[www.mdph64.fr](http://www.mdph64.fr) - Bayonne et Pau

## SERVICE EMPLOI ACCOMPAGNE 64

### ***Marie Christine AREXIS et Céline DETCHEVERRY :***

Ce nouveau dispositif, proposé actuellement sur le département (des locaux à Pau et Anglet et Salies de Béarn), propose une nouvelle offre d'accompagnement vers l'emploi pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap. **L'emploi accompagné est mobilisable à tout moment du parcours** par la personne et l'employeur. Il permet un accompagnement de proximité et dans la durée, avec un référent unique.

**La demande doit être faite auprès de la MDPH** et c'est la CDAPH qui pourra après évaluation notifier une orientation en milieu ordinaire avec emploi accompagné.

Ce n'est qu'un début ! 30 personnes (15 dans le Pays Basque, 15 dans le Béarn) vont pouvoir en bénéficier dans un premier temps. Nous souhaitons la réussite de ce projet porté par une plate-forme d'associations et qui nous semble prometteur !

***E.mail : [service.emploi.accompagne@adapei64.fr](mailto:service.emploi.accompagne@adapei64.fr)***

**LA DÉLÉGATION UNAFAM 64**

**Présidente** : Dominique Letamendia - **Trésorier** : Jean Michel

**Membres du bureau** : Christine Elhorga, Marie-Christine Iturrioz, Daniela Le Blan, Hélène Garcia, Evelyne Darmana, Geneviève Garyga, Marie-Dominique Hochedez, Sylvie Dussossoy.

- La section UNAFAM 64 est animée par 25 bénévoles
- Des groupes de paroles et des ateliers prospect
- Des rencontres avec des professionnels
- Des représentations auprès de nombreuses instances médicales et sociales.
- Un bulletin d'information

N° de téléphone unique pour tous les points d'accueil du département :  
**05 40 39 59 07**

Dans notre département, accueil sur RV à Pau, Salies-de-Béarn, Anglet, Biarritz et Ciboure.



**S I S M 2 0 1 9**

Les prochaines Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) auront lieu du 18 au 31 mars 2019 sur le thème :  
« *Santé mentale à l'ère du numérique* »

Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France. A partir de ce thème annuel fixé par le Collectif national des SISM, chacun peut nous donner des idées ou prendre l'initiative d'organiser une action !

**BREVES.....BREVES....BREVES....**

**GROUPES DE PAROLES**

Animés par un psychologue et un bénévole

4 groupes de parole à **Biarritz**

Mardi matin de 10 h à 12 h

Mardi après-midi de 14 h à 16 h

Samedi matin (X 2) de 10 H à 12 h

1 groupe de parole à **Pau**

Mardi de 17 h 30 à 19 h 30

**ATELIER D'ENTRAIDE PROSPECT**

Animé par des « pairs », il vous aidera à :  
Prendre du recul .

Développer confiance et estime de soi.  
Identifier des méthodes pour faire face.

Le prochain atelier aura lieu  
à Biarritz fin janvier 2019.

Contactez *Dominique Letamendia*  
**64@unafam.org**

**Responsable de la publication** : Dominique Letamendia

**Ont participé à ce numéro** : Marie-Christine Iturrioz, Marie-Dominique Hochedez, Evelyne Darmana, Christine Elhorga, Daniela Le Blan

**Prochain numéro** : JANVIER 2019

*Ce bulletin doit être un lieu d'échanges. Faites-nous part de vos réflexions en nous écrivant :  
Par mail : 64@unafam.org ou par courrier : maison des associations 2 rue Darrichon - 64200 - Biarritz*